

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE RÉAUX SUR TRÈFLE
PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Convocation du 16 mars 2026 – Transmise le 16 mars 2026 – Affichée le 16 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt six à dix-huit heures , le Conseil Municipal de la Commune de RÉAUX SUR TRÈFLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHELOT, Maire dans un premier temps, par la doyenne de l'assemblée Mme Laurence MONNIER et enfin par Madame Le Maire Valérie RIVIERE.

Étaient présents : Mmes RIVIERE V – BONNEAU ML – DORME F – KOUDAD P – MONNIER L – PIERRE S – SARRABEZOLLES M – VLEMYNCKX V
Mrs BERTHELOT P – BROTTEAU G – BROUSSARS G – DESTOUCHES R - DOUMERET F – JUHAN O – MARIAU S – PITON A – ROY G -

Absents excusés :

Absents :

Madame Marie-Line BONNEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 4 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

<u>Délibération étudiée en séance</u>	<u>Objet</u>
D20260013	Détermination nombre adjoints et fixation du taux d'indemnités du Maire et des Adjoints annexe tableau des indemnités
D20260014	Désignations des délégués communaux SYMBAS
D20260015	Désignation des délégués communaux Syndicat Scolaire MEUX REAUX
D20260016	Désignation des délégués communaux CDCHS
D20260017	Désignation des délégués communaux SDEER
D20260018	Désignation des délégués communaux SIVOM
D20260019	Désignation des délégués communaux Syndicat de la Voirie
D20260020	Désignation des délégués communaux SOLURIS
D20260021	Désignation des délégués communaux SIEMFLA
D20260022	Désignation des délégués communaux FDGDON
D20260023	Désignation des délégués communaux du correspondant à la Défense

Élection du Maire

Madame Valérie RIVIERE se présente au poste du Maire, après un vote par bulletins secrets,
-17 voies pour Madame Valérie RIVIERE
-1 voie pour Monsieur Samuel MARIAU

1-Délibération – N°D20260013 : Détermination nombre adjoints et fixation du taux d'indemnités du Maire et des Adjoints annexe tableau des indemnités

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire. (commune nouvelle créée au 01/01/2016)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'élire dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal et qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de nommer cinq adjoints dont l'élection par liste à bulletins secrets a suivi immédiatement celle du maire.

D'autre part, il est décidé que l'indemnité du Maire correspondra à 28 % de l'indice brut 1027 -indice majoré 835 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, celle du 1er Adjoint et du 2ème Adjoint, à 9,75 % de l'indice brut 1027 -indice majoré 835 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, celle du 3ème, 4ème et 5ème adjoint, à 6,98 % de l'indice brut 1027 -indice majoré 835 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

L'attribution de l'indemnité du Maire et des Adjoints prendra effet à compter de la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 20 Mars 2026.

Tableau récapitulatif des indemnités (article L 2123-20-1 du CGCT)

Population légale en vigueur à compter du 01-01-2026 (source INSEE): 765

I – Montant de l'enveloppe globale

Maire : 44,30% IB 1027-IM 835 – 1820,96 €
Adjoints : 11,77% IB 1027-IM 835 - 483,31€

II- Indemnités allouées

A-Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de IB terminal de la FPT
Mme RIVIERE Valérie	28 %

B-Adjoints au maire avec délégation (art L2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de IB terminal de la FPT
Mr MARIAU Samuel	9,75 %
Mme PIERRE Sylvie	9,75 %
Mr DESTOUCHES Rodolphe	6,98 %
Mme BONNEAU Marie-Line	6,98 %
Mr BROTHEAU Guillaume	6,98 %

2- Délibération N°D20260014 : Désignations des délégués communaux SYMBAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, le délégué devant siéger au Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne.

- M BERTHELOT Patrick

est élu par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

3- DELIBERATION N°D20260015 : Désignation des délégués communaux Syndicat Scolaire MEUX REAUX

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, les délégués devant siéger au Syndicat Scolaire Meux-Réaux sur Trèfle.

- Mme RIVIERE Valérie
- Mme PIERRE Sylvie
- Mme DORME Fanny
- M DESTOUCHES Rodolphe
- M DOUMERET Fabien

sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

4- DELIBERATION N°D20260016 : Désignation des délégués communaux CDCHS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, les délégués devant siéger à la Communauté des Communes de Haute-Saintonge.

- Mme RIVIERE Valérie (titulaire)
- Mr MARIAU Samuel (suppléant)

sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la Commune.

5-DELIBERATION N°D20260017 : Désignation des délégués communaux SDEER

conformément aux dispositions du § I. de l'article L 5211-7 et de l'article L 2122-7 du CGCT, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE au scrutin secret, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de JONZAC au comité syndical du SDEER :
- M JUHAN Olivier

6- DELIBERATION N°D20260018 : Désignation des délégués communaux SIVOM

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, les délégués devant siéger au SIVOM du Canton de Jonzac.

- M DESTOUCHES Rodolphe (titulaire)
- Mme PIERRE Sylvie (suppléante)

sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

7- DELIBERATION N°D20260019 : Désignation des délégués communaux Syndicat de la Voirie

Par sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de RÉAUX SUR TRÈFLE doit désigner 1 électeur

- M BROTEAU Guillaume

est élu par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal en qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

8- DELIBERATION N°D20260020 : Désignation des délégués communaux SOLURIS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets les délégués devant siéger à SOLURIS-syndicat informatique .

-Mme BONNEAU Marie-Line (délégue titulaire)
-Mme KOUDAD Peggy (délégue supplante)
-M DOUMERET Fabien (délégue suppléant)
sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

9- DELIBERATION N°D20260021 : Désignation des délégués communaux SIEMFLA

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, les délégués devant siéger au SIEMFLA (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)

-M MARIAU Samuel (délégue titulaire)
-M BERTHELOT Patrick (délégue suppléant)
sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

10- DELIBERATION N°D20260022 : Désignation des délégués communaux FDGDON

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, les délégués devant siéger au FDGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

-M Antoine PITON (délégue titulaire)
-M Patrick BERTHELOT (délégue suppléant)
sont élus par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

11- DELIBERATION N°D20260023 : Désignation des délégués communaux du correspondant à la Défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à bulletins secrets, un correspondant.

- M DESTOUCHES Rodolphe
est élu par vote à bulletins secrets par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,

Marie-Line BONNEAU



Madame Le Maire

Valérie RIVIERE

